

Immobilier judiciaire : résolution du Conseil de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris

F4164

Le Conseil de l'Ordre réuni en séance extraordinaire le 24 juin 2004, après avoir pris connaissance du communiqué du ministère de la Justice en date du 23 juin sur l'immobilier judiciaire évoquant la construction d'un nouveau Palais de justice à Paris, et du calendrier arrêté par l'Établissement public du Palais de justice de Paris fixant au 13 juillet la date d'une éventuelle décision sur le choix du site d'un nouveau Palais,

– affirme son attachement à l'unité de lieu de la Cour d'appel et du Tribunal de grande instance de Paris

– s'indigne de ce que, malgré les apparences, la concertation promise n'ait pas eu lieu et que les seuls sites

envisagés et en réalité imposés soient incompatibles à la fois avec la dignité de la mission de justice et avec des conditions normales d'accès pour les justiciables et de travail pour les professionnels

– s'oppose fermement à la réalisation annoncée d'une opération de démantèlement de la justice à Paris

– appelle, en conséquence, l'ensemble des avocats parisiens, les magistrats, greffiers et fonctionnaires de justice ainsi que leurs organisations professionnelles respectives à manifester **le mardi 6 juillet à 12 heures sur le site du Palais**

– exige que toute décision concernant le Palais qui doit, dans l'intérêt des justiciables, rester au cœur de la ville, soit précédée d'une véri-

table concertation prenant en compte la spécificité de l'organisation judiciaire parisienne, symbole de l'influence du droit français et de la place de Paris dans la vie internationale.

(Source : Ordre des avocats)

NDLR : Cette résolution a été adoptée à l'issue d'un Conseil de l'Ordre extraordinaire consacré à cette question qui s'est tenu le jeudi 24 juin à 18h00. Elle a été lue par le Bâtonnier Jean-Marie Burguburu à l'occasion d'une réunion qui se tenait le soir même à la Maison du Barreau, à l'initiative d'Edouard de Lamaze sur le thème : « Le droit au cœur de la cité », à laquelle participait également Nicole Guedj, secrétaire d'État au droit des victimes.